

parler mais il fut conpûé, puis maltraité de telle sorte qu'il dut se réfugier dans un café. (5)

Assez tôt Munchen fut mêlé à la politique concrétisée en ce moment par l'antagonisme entre Mgr Laurent et l'influent clan libéral entourant le gouverneur *de la Fontaine*.

Lans le procès qui suivit la suppression de la « Luxemburger Zeitung », en juin 1845, « pour délit de presse et séjour continu de son rédacteur E. Grégoire en France », Munchen fut désigné comme défenseur de cet impossible personnage.

La procédure connaît de ces énigmes, surtout dans les cas plaidés « gratis pro deo », car nul n'admettra que les seules sympathies pro-allemandes aient rapproché Munchen de Grégoire, acolyte de Mgr Laurent et auteur du violent pamphlet « Impuissance d'une constitution pour protéger le droit contre une administration disposant de la censure et des tribunaux ». (6)

Dans une lettre que Mgr Laurent adressa cinq jours plus tard à son confrère Van Bommel (7), le vicaire apostolique se fit un malin plaisir de relater de quelle façon la populace s'était mise à poursuivre Charles Munchen à travers les rues en lui donnant des gifles et des coups de pied jusqu'à ce qu'il entonnât avec elle le cri de « Vive Monseigneur ! » C'est à ce prix qu'on aurait cessé de molester celui que Mgr Laurent considérait comme son pire ennemi.

Cette aventure ridicule ne nuisit guère à Munchen ; bien au contraire, elle acrut son autorité et lui gagna de nouvelles sympathies — au grand désespoir de son adversaire qui avait un peu trop escompté le dicton de Gœthe : « Der Hass schadet niemandem, aber die Verachtung ist es, was den Menschen stürzet. »

Et — si étrange que cela puisse paraître — elle fit que Charles Munchen fut élu haut la main aux élections du 8. 5. 1848, comme un des députés à l'Assemblée nationale allemande.

#### *La Constituante.*

Mais avant de suivre Munchen à Francfort, nous tâcherons de mettre en lumière le rôle de premier plan qu'il joua dans notre Constituante, dont les 74 députés élus le 19. 4. 1848 se réunirent pour la première fois à Ettelbruck, le 25 du même mois.

Aux Etats, une question fort délicate avait été précisément celle des rapports luxembourgeois à l'égard du Parlement de Francfort.

Depuis la séance du 27 avril, (au cours de laquelle Munchen s'était fait le porte-parole en même temps que le dépositaire d'une pétition ouvrière), lorsqu'il s'agissait de trancher la question de l'opportunité de l'envoi de trois députés à Francfort, les opinions étaient fort divergentes.

Et lorsque les Metz soumirent la proposition, signée de 33 membres de l'opposition, d'ajourner la question, Charles Munchen fit le fameux propos : « C'est une question vitale pour nous que la question qui est agitée aujourd'hui. Notre avenir, notre bonheur où notre malheur en